



TROC et PUCES

Au complexe sportif de Pont Plat
29740 Plobannalec Lesconil

Dimanche 26 octobre 2025

DE 9H00 A 18H00

REGLEMENT

Le TROC et PUCES du 26 octobre 2025 sera ouvert à tous, professionnels, particuliers, associations... Pas de vente de produits alimentaires acceptés (réservé à l'organisateur)

1. Aucun emplacement ne sera attribué avant la réception de ce bon de réservation dûment signé et accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de " Handball Club Bigouden" (encaissable au terme de la journée).

2. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations. Toute demande particulière devra être formulée par écrit au moment de la réservation. Par respect pour tous, aucune modification ne pourra se faire au moment de l'installation.

3. Tout emplacement non occupé à 9h00 pourra être ré-attribué. Si l'exposant a un empêchement, il devra avertir les organisateurs.

4. Par respect pour le public, les organisateurs et les exposants, le emballage ne pourra se faire avant 17h00.

5. Les exposants devront respecter les limites des emplacements, laisser libre allées et voies de secours.

6. Les exposants doivent posséder leur propre assurance contre le vol et les dégradations éventuelles.

7. Les exposants s'engagent par l'acceptation de ce règlement à renoncer à tout recours envers l'organisateur.

Tarif Emplacement :

10 € la table 1.80m ou 4 € sans table le mètre linéaire

Horaires installation : 7h30 – 9h00

Ouverture au public : 9h00 – 18h00

Restauration rapide sur place et Buvette

Réservation

A adresser à : Teddy Coïc 2 chemin du Guerdy 29120 Pont l'abbé

Tél : 06.64.80.51.50

contact par mail : teddy.coic@gmail.com

Bulletin d'inscription à retourner accompagner de votre règlement

(à Teddy COIC 2chemin du Guerdy 29120 Pont l'abbé)

Professionnel - Particulier (1)

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Tél :

adresse mail :

Carte d'identité, permis de conduire, passeport (1) :

N°.....

Délivré par :

le :

N° SIRET :

Activité :

Déclare sur l'honneur (pour les particuliers)(1) :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

Déclare sur l'honneur (pour les professionnels) (1):

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

(1) Rayer les mentions inutiles

Je réserve :

Soit table(s) à 10 €/table de 1m80 Total de :€

+ Soit mètre(s) à 4 € m/linéaire **sans table** Total de :€

Je, soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

A....., le.....

Signature

Troc et Pucés organisé par Handball Club Bigouden